

## Résumé de la Souguia de Tefilat Haderekh



La Guemarra Brah'ot 29b rapporte les paroles d'Eliahou Hanavi qui dit que lorsqu'on part en voyage il faut d'abord se tourner vers son créateur, ce qui correspond à la Tefilat Haderekh.

A ses mots « Hamlekh' Békonekha », Rachi explique qu'il faut prendre l'autorisation auprès d'Hachem (ce qu'il faudra faire concorder avec la composition-même de cette Tefila présentée par la Guemarra comme étant plutôt une demande de protection).

L'essentiel de la Souguia se concentre sur la suite de la Guemarra qui pose deux questions.

La première est quand faut-il dire cette Tefila. Ce à quoi elle répond qu'il faut la dire à partir du moment où il part en voyage.

Et la seconde, qui fait l'objet de discussions pour comprendre son sens, est textuellement : « jusqu'à combien ? ». Et la réponse donnée est « jusqu'à une Parsa ».

Rachi explique que la Guemarra donne une distance limite pour pouvoir faire cette Tefila (ce qui peut être compris avec ce qu'il dit plus haut, que prendre l'autorisation de voyager ne peut se faire qu'au début de son voyage, jusqu'à une Parsa).

Mais selon le Bahag, la question n'est pas une suite de la première, mais plutôt une nouvelle indication : quelle distance minimale doit être parcourue pour être soumis à l'obligation de cette Tefila.

Selon le Raah, le Raavia, le Rachba, le Roch, Rabenou Yona et le Maharcha, Rachi pense qu'après une Parsa il n'est plus possible de faire la Tefilat Haderekh. Cependant, Rabenou Yona rapporte que son Rav a effectivement une explication de la Guemarra proche de celle de Rachi, mais qui ne concerne que les cas a priori, car a posteriori on peut encore se rattraper pour dire la Tefila ; puisque sinon une contradiction évidente peut être relevée (ce que d'autres Richonim ont fait, pour ensuite pencher du côté du Bahag) : tant que du chemin reste à faire et que le danger est encore potentiellement présent, il y a toujours lieu de faire une demande de protection.



La contradiction sur le Bahag posée par les Richonim se base sur la Guemarra Yeroushalmi qui dit que tous les chemins ont une H'azaka de dangereux, et donc avec une distance moindre qu'une Parsa il y a aussi lieu de faire la Tefilat Haderekh. La réponse donnée est que cette Guemarra est à interpréter dans le cas des chemins qui relient des villages uniquement, et non pas ceux inter-villes qui sont davantage fréquentés et donc moins sujets aux dangers.

Une autre discussion plus tard entre les Aharonim porte sur la possibilité de faire la Tefila avant même d'avoir quitté la ville. Ceux qui permettent s'appuient sur un témoignage sur le Maharam qui faisait sa Tefilat Haderekh après le Yéhi Ratson des Brakhot Hachah'ar. Cependant d'autres diront que cela ne concerne que les fois où il avait dû commencer son voyage tôt et donc ne pouvait commencer Chah'arit qu'après avoir entamé son voyage.

Enfin, le Tour et le Beit Yossef ont rapporté l'avis du Kolbo sur les fois où il serait nécessaire de faire la Tefilat Haderekh plusieurs fois en une journée dans les cas où son voyage serait entrecoupé d'esclaves. Le Chaarei Techouva et le Mishna Broua ont apporté quelques précisions sur ce sujet.